



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 57213

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le problème de l'hydratation des jeunes dans les écoles. Une enquête récente du Credoc a montré l'insuffisance très nette de l'ingestion d'eau par les Français, tous âges confondus. Certaines catégories de la population, comme les enfants (90 %), les adolescents (86 %) et les personnes âgées, souffrent particulièrement de déshydratation. L'apport en eau est cependant essentiel à une bonne santé, car il évite l'insomnie, la fatigue et les maux de têtes récurrents. L'école étant par excellence le lieu des apprentissages précoces, il lui demande s'il entend encourager la consommation régulière d'eau par les enfants et les adolescents au sein de l'école, et quels moyens peuvent être utilisés dans la lutte contre la déshydratation.

Texte de la réponse

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales donne aux collectivités territoriales la compétence en matière de restauration scolaire, d'entretien et d'équipement des établissements scolaires. L'installation de points d'eau potable relève donc de la compétence des collectivités territoriales. Cependant, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche encourage les responsables des établissements scolaires à solliciter ces collectivités pour que cette installation soit effectivement réalisée. Par ailleurs, la circulaire n° 2011-216 du 2 décembre 2011 relative à la politique éducative de santé dans les territoires académiques, précise que les établissements doivent favoriser la consommation d'eau potable en facilitant l'accès aux points d'eau pour les élèves. Afin d'assurer un accompagnement pédagogique sur ce thème, des outils pédagogiques, publiés par l'INPES, sont disponibles en ligne : « Léo et l'eau », livret pour l'élève, livret pour l'enseignant, fiche conseil PNNS (programme national nutrition santé) « De l'eau sans modération ».

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57213

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juin 2014](#), page 4646

Réponse publiée au JO le : [22 juillet 2014](#), page 6234